

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Zonage des eaux pluviales urbaines

Le public est informé qu'en application de l'arrêté pris par Monsieur David ROBO, Président de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération en date du 27/03/2026, une enquête publique relative au zonage des eaux pluviales urbaines de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération définis aux 3° et 4° de l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales est ouverte.

Par décision n°E260026/35 du Tribunal Administratif de Rennes en date du 11 mars 2026, désignant une commission d'enquête composée comme suit :

Président :

M. Jean-Luc Pirot, attaché principal territorial en retraite

Membres titulaires :

M. Jean-Claude Foucraut, ingénieur agronome

M. Thomas Dupont de Thy, architecte DPLG

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public durant toute la durée de l'enquête publique qui se déroulera **du lundi 4 mai 2026 à 9h00 au vendredi 5 juin 2026 à 17h00**.

Le public intéressé pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture au public, dans les cinq lieux, désignés comme lieux d'enquête aux horaires d'ouverture au public, suivants :

Vannes

Siège de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération

30, rue Alfred Kastler - PIBS II - 56006 Vannes

Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h45-17h30

Sarzeau

Mairie de Sarzeau - Place Richemont - 56370 Sarzeau

Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h

Le samedi : 8h30-12h

Baden

Mairie de Baden - 3 place Weilheim - 56870 Baden

Le lundi, mercredi et jeudi : 8h45-12h et 13h30-17h30

Le mardi : 8h45-12h et 14h30-17h30

Le vendredi : 8h45-12h et 13h30-17h

Elven

Mairie d'Elven - Place de Verdun - 56250 Elven

Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30

Le samedi : 8h30-12h30

Grand-Champ

Mairie de Grand-Champ

Place de la Mairie - 56390 Grand-Champ

Le lundi, jeudi et vendredi : 8h30-12h et 14h-17h30

Le mardi : 8h30-12h

Le mercredi : 8h30-12h et 14h-19h

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier soumis sera consultable et téléchargeable à l'adresse www.registre-dematerialise.fr/7256, accessible depuis le site internet de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération à l'adresse www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/mon-quotidien/eau/eaux-pluviales-urbaines/

Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations et propositions :

- soit sur les registres d'enquête (ou sur feuillets mobiles qui lui seront annexés) déposés à cet effet dans les cinq lieux de mise à disposition du dossier d'enquête au public décrits ci-dessus ;

- soit sur le registre dématérialisé accessible via les liens précisés ci-dessus ;

- soit par courrier postal adressé à la commission d'enquête du zonage des eaux pluviales (Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, Service GEPU, Bâtiment A, 30 rue Alfred Kastler, 56000 VANNES) en indiquant dans l'objet : « A l'attention de la Commission d'Enquête - Enquête publique zonage pluvial » ;

- soit par courriel à l'adresse enquete-publique-7256@registre-dematerialise.fr ;

- soit directement à la commission d'enquête lors des permanences qu'elle tiendra aux lieux, dates et heures suivants :

•Lundi 04/05/26 de 9h00 à 12h00

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération (salle Gavrinis)
30 rue Alfred Kastler à Vannes

•Mardi 12/05/26 de 9h00 à 12h00

Bâtiment Robert Hiebst (salle Govihan)
rue du Père Coudrin à Sarzeau

•Mercredi 20/05/26 de 14h30 à 17h30

Mairie de Baden (salle des Sept îles)
3 Place Weilheim à Baden

•Jeudi 28/05/26 de 9h00 à 12h00

Mairie d'Elven (salle du Conseil)
Place de Verdun à Elven

•Lundi 01/06/26 de 9h00 à 12h00

Salle polyvalente, 2 rue des Hortensias à Grand-Champ

•Vendredi 05/06/26 de 14h00 à 17h00

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération (salle Gavrinis)
30 rue Alfred Kastler à Vannes

À l'issue de l'enquête, les registres seront clos et signés par le président de la commission d'enquête. Celle-ci disposera de 30 jours pour transmettre au Président de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération le dossier de l'enquête accompagné des registres, de son rapport et ses conclusions motivées et une copie du rapport et des conclusions au Président du Tribunal Administratif de Rennes. Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Morbihan par Monsieur le Président de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération.

Au terme de l'enquête, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération se prononcera par délibération sur l'approbation du zonage d'assainissement des eaux pluviales urbaines. Elle pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications.

Toute information concernant le projet de zonage d'assainissement pluvial communautaire peut être demandée à David ROBO, Président de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, ou via le service Gestion intégrée des eaux pluviales de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, par courriel (eauxpluviales@gmvaggio.bzh) ou téléphone (02 97 68 14 24).

